

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 7 (1949)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les banques suisses en 1947  
**Autor:** Perret, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-133070>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les banques suisses en 1947 <sup>1</sup>

par JEAN PERRET

*licencié ès sciences commerciales et économiques*

D'une manière générale, le marché monétaire suisse a conservé en 1947 les caractéristiques qui le distinguent depuis la fin de la guerre. La haute conjoncture, le développement du commerce international, l'accroissement continu des prix et des salaires ont provoqué une certaine animation sur le marché monétaire et contribué à maintenir sa liquidité. Celle-ci a également été favorisée par le fait que les remboursements d'actions et d'obligations ont dépassé les nouvelles émissions. Ainsi de nouveaux fonds ont été rendus disponibles et ont cherché sur le marché de nouvelles possibilités de placement, mais une partie plus importante encore a été confiée aux banques qui les ont mis au service de leur clientèle sous forme d'avances de nature diverse.

Cette situation se reflète dans les bilans des banques, auxquels il convient de se référer si l'on veut examiner de façon détaillée le marché financier de notre pays. A cet égard la statistique bancaire publiée chaque année par notre institut d'émission fournit une documentation complète. On sait que le règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 1935 prescrit exactement les positions qui doivent être contenues dans les bilans et les comptes de profits et pertes des banques. La situation des banques est donc établie sur une base uniforme qui facilite le groupement statistique des chiffres. Mais la publication de la Banque Nationale ne se borne pas à regrouper, par catégories de banques, les différentes positions du bilan et du compte de profits et pertes. Ces tableaux essentiels permettent, selon différents critères, d'établir un grand nombre de statistiques plus détaillées qui donnent une vue approfondie sur la situation de nos banques prises dans leur ensemble et selon le groupe auquel elles appartiennent. De temps à autre, le questionnaire adressé chaque année aux banques par l'institut d'émission contient une demande de renseignements sur un point particulier de l'activité bancaire, ce qui permet d'établir un tableau spécial. En 1947 les statisticiens de la Banque Nationale ont procédé à une enquête sur l'endettement hypothécaire total de la Suisse, enquête qui n'avait plus été faite depuis 1938. Nous reviendrons plus loin sur cette statistique.

---

<sup>1</sup> Cf. *Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1947*. Publication du Service d'études et de statistique de la Banque Nationale Suisse. Orell Füssli, Zurich 1948.

*Chiffre d'affaires et total du bilan*

L'augmentation constatée l'année précédente dans le total des opérations s'est maintenue au même rythme, témoignant de l'activité qui n'a cessé de régner. Si le progrès n'est pas très sensible chez les caisses d'épargne et les caisses de crédit mutuel, il est en revanche plus marqué chez les banques cantonales et locales et s'affirme nettement chez les cinq grandes banques qui ont non seulement profité de la haute conjoncture en Suisse, mais ont également vu se développer leurs opérations internationales.

*Chiffre d'affaires en milliards de francs*

Catégories	1938	1945	1946	1947
Banques cantonales.....	35,0	44,4	54,2	62,1
Grandes banques.....	108,2	60,2	88,9	122,4
Banques locales.....	16,4	17,6	22,9	27,4
Caisses d'épargne.....	1,6	2,4	2,7	3,1
Caisses de crédit mutuel <sup>1</sup> .....	0,4	1,5	1,6	1,8
Total.....	161,6	126,1	170,3	216,8

Il est évident que l'accroissement que l'on constate dans le développement du chiffre d'affaires de ces dernières années par rapport à 1938, ne reflète pas seulement les progrès de l'activité bancaire proprement dite, mais également la hausse des prix qui s'est déclenchée depuis le début de la guerre. Cette remarque, qui s'applique d'ailleurs aussi aux autres chiffres de la statistique des banques, rappelle que les comparaisons avec les chiffres d'avant-guerre doivent être faites avec circonspection.

*Le passif*

L'activité des affaires a nécessité dans quelques banques une augmentation du *capital* qui accuse à près de 1,5 milliard de francs un accroissement de 21,2 millions de francs. La moitié de ce chiffre environ concerne le groupe des banques cantonales (la Banque Cantonale de Zurich à elle seule a élevé son capital de 10 millions de francs), tandis que le reste se rapporte essentiellement aux banques locales. Les grandes banques n'ont pas modifié leur capital en 1947.

Quant à l'augmentation des *réserves*, elle a atteint le chiffre le plus important enregistré depuis les années exceptionnellement favorables d'avant 1930.

<sup>1</sup> La méthode de détermination du chiffre d'affaires des caisses de crédit mutuel ayant été modifiée, le chiffre de 1938 n'est donc pas absolument comparable avec celui des années suivantes figurant au tableau.

Cette augmentation s'élève à 30 millions de francs (y compris le report du solde de profits et pertes qui est, au point de vue de la statistique, incorporé aux réserves). En comparaison du chiffre d'affaires, l'accroissement des réserves est spécialement important chez les caisses d'épargne et les caisses de crédit mutuel.

*Fonds propres de toutes les banques*  
(en millions de francs)

Postes	1938	1943	1944	1945	1946	1947
Capital .....	1509	1517	1519	1474	1478	1499
Réserves .....	624	689	707	708	732	762
Total .....	2133	2206	2226	2182	2210	2261

Alors que les variations des fonds propres des banques ne donnent pas toujours des indications très concluantes sur l'activité des banques, il en est tout autrement des *fonds étrangers* qui eux reflètent un aspect des opérations bancaires, celui qui a trait à l'afflux des fonds vers les instituts financiers.

En 1947, les fonds étrangers ont de nouveau progressé sans toutefois atteindre l'augmentation exceptionnelle de l'année précédente. Il convient de remarquer ici, qu'à la suite des importantes demandes de crédit, le marché monétaire s'est quelque peu resserré dès l'été 1947 et les banques se sont vues dans l'obligation de favoriser de nouveau la constitution de l'épargne, c'est-à-dire d'accepter plus libéralement l'afflux de fonds.

Les *engagements en banque* se sont accrus dans tous les groupes, sauf dans celui des cinq grands instituts financiers. Ceux-ci ont surtout vu diminuer les avoirs que les banques étrangères entretiennent auprès de leurs correspondants suisses. Dans la plupart des cas, ces fonds servent à assurer les paiements contrôlés, dans le cadre des accords monétaires internationaux. Quant à l'accroissement des engagements en banque que l'on observe pour l'ensemble des instituts de crédit, il n'est pas étranger au resserrement du marché monétaire qui s'est fait sentir en été et s'est accentué vers la fin de l'année. Il a provoqué pour certaines banques le recours au crédit de l'institut d'émission, surtout sous forme d'avances sur nantissement de titres. A la Banque Nationale, ces avances ont passé de 164 millions à la fin de 1946 à 246 millions à la fin de 1947.

Comme l'année précédente, 1947 a de nouveau été favorable à la constitution de l'épargne. En effet, les dépôts en caisse d'épargne et les livrets de dépôts ont atteint un nouveau record à plus de 8 milliards de francs, accusant un accroissement de 397 millions de francs en comparaison de l'année précédente. Ce développement de l'épargne reflète en partie le degré d'emploi élevé, ainsi que l'adaptation des salaires au renchérissement. Toutefois, les mouvements

de l'épargne déposée auprès des banques ne suffisent pas à eux seuls à déterminer le rythme de la formation des capitaux ; celle-ci dépend encore non seulement des sommes considérables placées dans les assurances-vie et les caisses de pension, mais aussi des sommes non négligeables qui sont thésaurisées, ainsi que des fonds qui se transforment directement en capitaux, sans passer par le stade d'attente de l'épargne, par le moyen des auto-investissements.

Ce n'est pas seulement le niveau absolu des dépôts d'épargne qui donne des indications intéressantes sur ce secteur de l'activité bancaire ; le mouvement de ces dépôts montre que pour l'ensemble des banques les nouveaux dépôts et les intérêts bonifiés s'élèvent à 1,9 milliard de francs et les retraits à 1,5 milliard de francs sur un total de 6,9 milliards de francs. Les versements représentent donc presque la moitié des dépôts d'épargne au début de l'année ; les retraits constituent à peine un quart du même montant, ce qui atteste la stabilité de l'épargne, d'autant plus que tout ce qui est prélevé n'est pas nécessairement consommé, mais parfois replacé sous une autre forme d'épargne.

En ce qui concerne la protection dont jouissent les dépôts d'épargne, rappelons que la loi sur la banque stipule qu'en cas de faillite, ces dépôts sont colloqués dans la troisième classe jusqu'à concurrence de 5000 francs pour chaque déposant. Ces dispositions ne sont toutefois pas applicables aux dépôts garantis par un canton.

Les dépôts d'épargne privilégiés en vertu de la loi sur les banques s'élèvent à 2,8 milliards de francs et ceux qui sont garantis par l'Etat à 3,6 milliards de francs. Il s'ensuit que près de 90 % des dépôts d'épargne bénéficient d'un privilège.

Bien que, par leur nature même, les livrets d'épargne ne soient pas destinés à recueillir des fonds très importants, on constate depuis quelques années un accroissement constant des dépôts dépassant 5000 francs par rapport au total des dépôts. La première fois que cette statistique a été établie, en 1942, ce pourcentage s'élevait à 42 % du total. A la fin de 1947, les dépôts excédant 5000 francs s'élevaient à 46 %. Le montant moyen de chaque opération (versements et retraits) s'élève à 465 francs. Ceci démontre que les opérations sur dépôts d'épargne ne sont pas toutes d'un montant modeste, bien qu'en moyenne chaque dépôt ne s'élève qu'à 1540 francs.

La souscription d'*obligations de caisse* a également subi les effets de l'évolution du marché. La légère hausse du rendement moyen des fonds d'Etat a sans doute provoqué dans le public une certaine retenue à l'égard de bons de caisse et d'obligations à moyen terme. En général les banques ont recherché cette catégorie de fonds en supprimant les restrictions instaurées il y a quelques années en ce qui concerne la durée des obligations de caisse et le taux d'intérêt.

Quant aux *emprunts à long terme*, ils accusent, pour la première fois depuis 1940, une modeste progression de 46 millions de francs.

*Fonds étrangers* (en millions de francs)

Catégories et années	Total	dont				
		Engage- ments en banque	Comptes de chèques et créan- ciers à vue	Créan- ciers à terme	Epargne et livrets de dépôts	Obligations à moyen et long terme
Banques cantonales						
1938 .....	7.182	116	612	386	2.968	2.772
1946 .....	7.906	165	955	580	3.472	2.342
1947 .....	8.212	241	950	609	3.611	2.390
Grandes banques						
1938 .....	3.591	394	1.617	256	538	739
1946 .....	5.645	781	2.879	598	622	705
1947 .....	6.024	746	3.125	680	689	724
Toutes les banques						
1938 .....	15.722	562	2.560	748	6.232	4.986
1946 .....	19.821	1.106	4.430	1.387	7.698	4.415
1947 .....	21.013	1.230	4.771	1.533	8.095	4.529

*L'actif*

Les *disponibilités* des banques sous forme d'espèces en caisse, d'avoirs en compte de virement auprès de la Banque Nationale et en compte de chèques postaux s'étaient réduites progressivement depuis 1943, notamment à cause des importantes demandes de crédit auxquelles les banques ont eu à faire face. En 1947, elles accusent à nouveau une augmentation de 140 millions de francs qui touche particulièrement le groupe des grandes banques.

Depuis une dizaine d'années, le portefeuille d'*effets de change* détenu par les banques accuse un développement à peu près constant. En 1947, en revanche, on observe une contraction d'une certaine importance puisque le portefeuille d'effets a passé de 1513 millions de francs à 1371 millions de francs. Le recul est particulièrement sensible chez les banques cantonales. D'une manière générale, il ne provient pas d'une diminution du papier commercial proprement dit, mais plutôt de moyens de financement à court terme émis par les corporations de droit public, tels que bons du trésor et rescriptions de la Confédération, des cantons et des communes. Au cours de ces trois dernières années, la composition du portefeuille d'effets s'est modifiée comme suit (en millions de francs) :

	1945	1946	1947
Bons du trésor, rescriptions .....	871	666	511
Autres effets de change .....	632	847	860
Total.....	1503	1513	1371

Le portefeuille d'effets s'était particulièrement développé depuis la guerre à la suite des émissions à court terme de la Confédération. Or celle-ci, depuis 1945, a remboursé plus de rescriptions qu'elle n'en a émis, ce qui a contribué

à réduire dans le portefeuille des banques cette catégorie de papier au profit des effets commerciaux ; toutefois, l'accroissement de ces derniers n'est pas parvenu, en 1947, à compenser la réduction des bons du trésor.

Les besoins de crédit de l'économie se reflètent dans les *comptes courants débiteurs* et les *avances et prêts à terme fixe* ; sans être aussi importante que l'année précédente, l'extension des comptes débiteurs n'en atteint pas moins le montant encore élevé de 900 millions de francs.

Alors qu'en 1946, les *avances et prêts à des corporations de droit public* n'avaient que légèrement augmenté de 4 millions de francs, ce poste des bilans bancaires s'est accru de 129 millions de francs. La plus grande partie de cette augmentation se répartit à peu près également sur les banques cantonales et les grandes banques. Chez les premières, elle peut surprendre étant donné que les finances cantonales ont, en général, maintenu leurs progrès en 1947. En réalité, ce mouvement se justifie par des opérations spéciales de deux banques cantonales : l'une pour le financement d'importations, l'autre pour la couverture de besoins passagers.

Les *placements hypothécaires* des banques, représentant 42 % du total des bilans, constituent de beaucoup le poste le plus important de l'actif. En 1947, ces opérations se sont de nouveau développées à concurrence de 522 millions de francs, tandis que le total des placements hypothécaires dépasse pour la première fois le montant de 10 milliards de francs. A part le groupe des « autres banques » toutes les catégories d'instituts financiers participent à cette augmentation, et, avant tout les banques cantonales. La forte concurrence qui s'était faite sentir antérieurement sur le marché hypothécaire s'est quelque peu atténuée en 1947, non seulement parce que d'autres possibilités de placement se sont offertes en rapport avec la haute conjoncture, mais aussi parce que l'amélioration du rendement des fonds d'Etat a exercé plus d'attrait sur les disponibilités.

En 1938, la Banque Nationale avait procédé à une enquête approfondie sur l'endettement hypothécaire total de la Suisse. L'institut d'émission était arrivé à la conclusion que cet endettement s'élevait à 17 milliards de francs en chiffre rond et que de cette somme, 8,8 milliards, soit environ la moitié, avaient été avancés par les banques. D'après les chiffres du Bureau fédéral de statistique, l'endettement hypothécaire s'est accru, dans dix-sept cantons possédant une statistique foncière, de 15 % entre 1937-38 et 1946. Partant de l'idée que l'évolution a été la même dans les cantons ne possédant pas de statistique foncière, et qu'elle s'est développée en 1947 au même rythme que les années précédentes, la statistique des banques évalue l'endettement hypothécaire à 21 milliards de francs dont 10 milliards ont été avancés par les banques. Parmi les cantons qui disposent d'une statistique foncière, seul le canton de Genève accuse un désendettement entre 1938 et 1947. Celui-ci est de l'ordre de 10 millions de francs.

Le *portefeuille de titres* a diminué à une cadence plus marquée encore qu'en 1946. Nous avons signalé l'an dernier que faute de meilleures possibilités de placement pendant la guerre, les banques avaient investi des montants importants en obligations fédérales. Celles-ci ont constitué, au maximum, 54 % du portefeuille-titres des banques. En raison des besoins de crédit de l'économie, les banques se sont procuré des fonds en réalisant une partie des obligations

qu'elles détenaient. Les mêmes raisons s'appliquent à 1947. A la fin de cette année-là, les obligations fédérales représentaient 45 % du portefeuille-titres contre 50 % en 1946.

Si l'on examine les mouvements du portefeuille-titres en chiffres absolus, on constate que la diminution ne concerne pas seulement les obligations fédérales. La réduction totale de 492 millions de francs (y compris la Caisse centrale des caisses de crédit mutuel) provient pour 359 millions de francs d'obligations fédérales et pour 113 millions de francs d'obligations bancaires. Les modifications dans les autres catégories de titres sont de peu d'importance.

*Principaux postes de l'actif (en millions de francs)*

Catégories et années	Caisse, virements, chèques postaux	Effets de change	Cptes cour. débiteurs, avances et prêts à terme fixe	Avances et prêts à des corporations de droit public	Placements hypothécaires	Titres et participations permanentes
Banques cantonales						
1938 .....	445	131	1.082	407	5.003	769
1946 .....	155	411	1.311	336	5.090	1.308
1947 .....	163	292	1.645	396	5.325	1.128
Grandes banques						
1938 .....	1.055	447	1.464	96	367	293
1946 .....	351	993	2.121	106	449	1.244
1947 .....	464	969	2.437	162	459	1.098
Toutes les banques						
1938 .....	1.695	632	3.465	624	8.812	1.616
1946 .....	661	1.513	4.627	597	9.594	3.460
1947 .....	802	1.371	5.527	725	10.116	3.059

Un tableau spécial de la statistique des banques montre de quelle manière les transactions et les placements nouveaux ont été financés au cours de l'année. De nouveaux placements, pour 1,8 milliard de francs, ont été effectués essentiellement en comptes débiteurs (884 millions de francs) et en hypothèques (508 millions de francs). Ces nouveaux placements ont été financés de la manière suivante :

Actifs remboursés ou réalisés .....	678 millions de francs
Fonds étrangers .....	1113 » » »
Autres passifs .....	37 » » »
Fonds propres nouveaux .....	48 » » »
Total .....	1876 millions de francs

*La liquidité*

Le *total des engagements* bancaires qui était de 20,1 milliards de francs en 1946 se chiffre par 21,4 milliards de francs en 1947. Quant à la fraction de ces sommes représentant des *engagements à court terme*, elle a passé pendant le



même laps de temps de 6,6 à 7,1 milliards de francs. Selon l'ordonnance d'exécution de la loi sur les banques, les engagements à court terme sont essentiellement constitués par les engagements à vue ou échéant dans le délai d'un mois, les fonds étrangers dénoncés pour le remboursement dans le délai d'un mois, ainsi que 15 % des dépôts non dénoncés sur les livrets d'épargne et autres livrets. Les *disponibilités* sont représentées par la caisse, les avoirs en compte de virement à la Banque Nationale et en compte de chèques postaux. Quant aux *actifs facilement mobilisables*, ils comprennent essentiellement le papier escomptable auprès de l'institut d'émission et celui qu'il accepte en couverture d'avances ainsi que les avoirs en banque à vue ou à un mois de terme.

Dans l'ensemble, l'état de liquidité des banques n'a pas subi de modifications profondes. On peut tout au plus relever que malgré l'accroissement des engagements à court terme la proportion entre les disponibilités et ces engagements s'est quelque peu améliorée en raison de l'accroissement des espèces en caisse et des avoirs en compte de virement. En revanche, les disponibilités et les actifs facilement réalisables en pour cent des engagements à court terme ont subi une réduction de 10 % environ, eu égard à la diminution de 227 millions de francs qu'accusent les actifs facilement mobilisables. Seul le papier escomptable ou admis au nantissement par la Banque Nationale a diminué de 627 millions de francs, notamment à cause des réalisations d'obligations fédérales. D'autre part, l'accroissement des avoirs en banque à vue ainsi que des acceptations et des bons du Trésor étrangers à trois mois a compensé dans une certaine mesure cette contraction des actifs facilement mobilisables. Bien que la liquidité des banques ne soit plus ce qu'elle était encore en 1945 et même si quelques instituts se rapprochent du minimum, elle est encore, dans l'ensemble, largement supérieure aux proportions exigées par la loi, ainsi que le montre le tableau suivant :

*État de liquidité*

Catégories et années	Disponibilités en % des engagements à court terme		Disponibilités et actifs facilement réalisables en % des engagements à court terme	
	exigées par la loi	indiquées par les banques	exigées par la loi	indiquées par les banques
<b>Banques cantonales</b>				
1938 .....	2,81	36,48	28,10	108,03
1946 .....	2,92	9,44	29,21	106,00
1947 .....	2,89	9,67	28,90	85,58
<b>Grandes banques</b>				
1938 .....	4,09	48,85	40,93	99,49
1946 .....	4,20	9,29	42,00	77,38
1947 .....	4,21	11,42	42,05	76,03
<b>Toutes les banques</b>				
1938 .....	3,47	40,46	34,69	102,65
1946 .....	3,64	9,96	36,42	88,54
1947 .....	3,65	11,31	36,55	80,48

*Le compte de profits et pertes*

Le *revenu brut* des banques a continué d'augmenter en 1947. Ce mouvement se répartit sur toutes les sources de revenus, excepté le portefeuille de titres qui accuse une petite diminution. Mais la hausse du coût de la vie se répercute aussi sur les frais d'administration des banques qui, proportionnellement, ont plus augmenté que les revenus bruts. Si le bénéfice brut s'est accru en 1947 de 16 % par rapport à l'année précédente et de 48 % par rapport à 1938, les chiffres correspondants du bénéfice net ne s'élèvent qu'à 7 et 19 %.

Parmi les *recettes*, ce sont, comme de coutume, les intérêts nets qui constituent l'apport le plus important. Ceux-ci dépassent dans tous les groupes de banque les résultats de 1946, comme le laissait prévoir l'accroissement des comptes courants débiteurs et des avances et prêts à terme fixe. Quant à l'augmentation plus modeste, il est vrai, des intérêts passifs, elle ne provient pas d'une hausse des taux mais bien de l'accroissement des fonds étrangers que les banques ont eu à renter. Les commissions ont aussi produit un revenu sensiblement supérieur à celui de l'année précédente en raison de l'activité des affaires commerciales et des paiements avec l'étranger, ainsi que des indemnités dues pour les travaux nécessités par la gestion des titres (certification, établissements d'affidavits, etc.).

Aux *dépenses*, ce sont les frais de personnel qui représentent le poste le plus important. En augmentation de 27 millions de francs par rapport à 1946, ils s'élèvent à 176 millions de francs. Parmi les autres dépenses il convient de signaler 38 millions de francs pour les pertes et amortissements, chiffre qui n'avait plus été atteint depuis 1936.

Le bénéfice net a permis de verser 81 millions de francs à titre de *rémunération du capital* soit 5 millions de francs de plus qu'en 1946. Le dividende moyen en pour cent du capital à renter se présente comme suit :

	1938	1946	1947
Banques par actions .....	4,77	4,89	5,39
Banques coopératives .....	4,39	4,25	4,31

*Compte de profits et pertes (en millions de francs)*

Catégories et années	Bénéfice brut	Frais d'administration	Impôts	Pertes et amortissements	Bénéfice net
Banques cantonales					
1938 .....	90,2	33,2	4,9	8,5	43,6
1946 .....	113,7	48,7	4,7	13,0	47,3
1947 .....	124,3	56,2	4,6	16,3	47,2
Grandes banques					
1938 .....	122,5	74,6	7,0	15,5	25,4
1946 .....	154,8	107,7	9,6	9,1	28,4
1947 .....	189,4	132,3	10,9	12,9	33,3
Toutes les banques					
1938 .....	279,9	134,2	21,1	28,9	95,7
1946 .....	359,1	197,5	25,5	29,4	106,7
1947 .....	415,6	236,4	27,2	38,0	114,0

Quant aux *réserves*, bien qu'elles aient reçu une attribution importante de 23 millions de francs, ce montant est un peu inférieur à celui de 1946.

### *L'évolution des taux d'intérêt*

Malgré la faible contraction des moyens disponibles qui a été observée en 1947, on ne constate pas encore un changement marqué dans l'orientation des taux d'intérêt. A part le taux privé d'escompte qui s'est légèrement redressé à la fin de l'année, les autres taux ont plutôt poursuivi la tendance à la baisse, comme c'est le cas depuis quelques années. Cette tendance s'est toutefois atténuée puisque ce ne sont plus que les dépôts d'épargne, les emprunts obligations et les placements hypothécaires qui se font à des taux légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente alors que les taux des livrets de dépôts et des obligations de caisse n'ont pas varié. On a l'impression que les taux du marché financier ont atteint leur niveau le plus bas. En 1948, d'ailleurs, la plupart des opérations bancaires se sont traitées à des taux plus élevés.

### *Les taux moyens d'intérêt en pour-cent*

Années	Intérêts passifs				Intérêts actifs Place- ments hypo- thé- caires
	Dépôts d'épar- gne	Livrets de dépôts	Obliga- tions de caisse	Emprunts par obligations	
1938 .....	2,64	2,48	3,64	3,96	3,87
1946 .....	2,44	2,15	3,02	3,42	3,61
1947 .....	2,41	2,15	3,02	3,29	3,55
Baisse des taux d'intérêt par rapport à 1938 en %					
1945 .....	4,17	11,29	15,66	12,63	3,62
1946 .....	7,58	13,31	17,03	13,64	6,72
1947 .....	8,71	13,31	17,03	16,92	8,27

### *Conclusions*

Ce rapide aperçu de l'activité bancaire permet de conclure que, sur de nombreux points, l'année 1947 ne s'est guère distinguée de celle qui l'a précédée. La haute conjoncture intérieure et la reprise des affaires avec l'étranger se reflètent à travers les bilans des banques qui donnent à l'exercice examiné le caractère d'une année prospère pour l'économie nationale. On observe toutefois que le mouvement d'expansion n'a plus été aussi marqué qu'en 1946 et différents indices permettent de supposer qu'il s'est encore ralenti en 1948. Il est probable que la prochaine statistique des banques traduira déjà le ralentissement des affaires que l'on constate dans certains secteurs de l'économie.

JEAN PERRET.

